# Portefeuille de revenu équilibré

**Bref aperçu :**

**Date d'offre initiale du fonds :** 14 novembre 2016
**Date de création du fonds :** 12 juin 2006
**Gestionnaire :** Gestion de placements Canada Vie ltée

**Valeur totale du fonds :** 37 254 372 $
**Taux de rotation du portefeuille :** 9,43 %

| Police avec garantie : Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%) | 75 / 100 | | |
|---|---|---|---|
| **Série** | **RFG (%) [1]** | **VL ($) [1]** | **UC [1]** |
| Option AFA série standard avec protection du patrimoine [1] | 2,83 | 16,73 | 679 221 |
| Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine [2] | 1,73 | 11,14 | 156 672 |

[2] Pour la série Partenaire avec protection du patrimoine, des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 % et 1,25 %, sont négociés entre vous et votre conseiller en sécurité financière. Le RFG ne comprend pas ces frais.

[1] AFA – avec frais d'acquisition
RFG – ratio des frais de gestion
VL - valeur liquidative
UC - unités en circulation

**Placement minimum**
•Polices non enregistrées, CELI, FERR : 10 000 $

## Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct, par la voie d'investissements dans d'autres fonds, souscrit principalement des actions canadiennes et étrangères, mais il a également recours à des titres à revenu fixe. En matière de composition, il vise à consacrer 25 à 50 pour cent de son actif à des titres à revenu fixe et 50 à 75 pour cent à des actions.

| Dix principaux placements | % de l'actif |
|---|---|
| Obligations canadiennes | 12,88 |
| Immobilier | 10,03 |
| Obligations canadiennes de base | 8,96 |
| Dividendes principalement canadiens | 7,54 |
| Croissance canadienne | 7,04 |
| Dividendes mondiaux | 7,04 |
| Actions étrangères | 7,04 |
| Hypothécaire | 7,03 |
| Mondiales d'infrastructures | 7,02 |
| Actions de valeur des États-Unis | 6,05 |
| **Total** | 80,63 |
| **Nombre total des placements :** | **15** |

| Répartition des placements | % de l'actif |
|---|---|
| Revenu fixe | 36,05 |
| Actions étrangères | 26,20 |
| Actions canadiennes | 16,97 |
| Immobilier | 10,03 |
| Autres | 6,92 |
| Liquidités et équivalents | 3,83 |

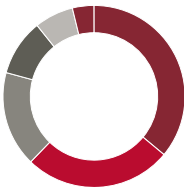

## Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des 10 dernières années du fonds. Le rendement ci-dessous porte sur une police avec garantie de 75/100 de série standard figurant dans la notice explicative sur les polices de fonds distincts de la Canada Vie initialement de la Great-West. Cette police n'est pas offerte aux termes de la présente notice explicative. Le rendement indiqué est le rendement après déduction du RFG.

Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 $ dans le fonds le 31 décembre 2012 détiendrait 1 379,47 $ au 31 décembre 2022. Ce montant correspond à une moyenne de 3,27 % par année.

### Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années. Au cours des 10 dernières années, on note 8 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 2 années au cours desquelles la valeur a diminué.

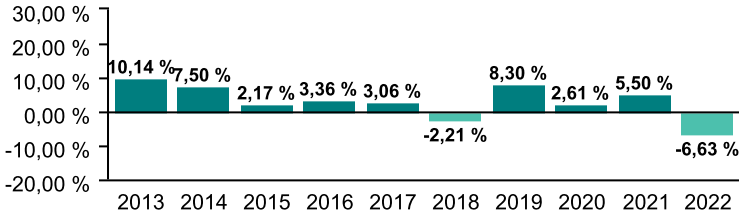


## Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.

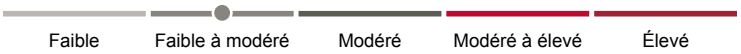


La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

## À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à moyen ou à plus long terme, qui désire bénéficier du savoir-faire d'une multiplicité de gestionnaires aux termes d'un seul fonds, qui tient à consacrer au maximum de 25 à 50 pour cent de ses avoirs à des titres à revenu fixe, et qui est prête à assumer un niveau de risque allant de faible à modéré.

# Portefeuille de revenu équilibré

## Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

### 1. Frais d'acquisition

| Option de frais d'acquisition | Ce que vous payez | Comment ça fonctionne |
|---|---|---|
| Option AFA série standard avec protection du patrimoine | Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités. | •Vous pouvez substituer des unités d'un autre fonds offert au titre du contrat à vos unités (échanger des unités), en tout temps. |
| Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine | •Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.<br>•Vous conviendrez également du pourcentage des frais de services-conseils et de gestion (SCG), qui se situent entre 0,5 et 1,25 %. Les frais SCG sont déduits de votre police chaque mois. | |

### 2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds, ainsi que les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour ce qui est de la série standard avec protection du patrimoine, le RFG comprend aussi des honoraires qui sont versés à votre conseiller en sécurité financière pour les services et les conseils qui vous sont offerts. Vous ne payez pas le RFG directement; cependant, il sera déduit du rendement de votre placement. Pour ce qui est de la série Partenaire avec protection du patrimoine, vous payez les services du conseiller en sécurité financière au moyen du rachat d'unités de votre police (frais SCG). Les frais sont négociables et se situent entre 0,5 et 1,25 %. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

| Police avec garantie | Option AFA série standard avec protection du patrimoine | Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine |
|---|---|---|
| **Applicable à l'échéance / applicable à la prestation de décès (%)** | **RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)** | |
| 75 / 100 | 2,83 | 1,73 |

### Commission de suivi

La Canada Vie peut verser une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de la série que vous choisissez.

| Série | Commission de suivi |
|---|---|
| Option AFA série standard avec protection du patrimoine | Jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement chaque année. |
| Option AFA série Partenaire avec protection du patrimoine | Aucune commission de suivi n'est versée, mais vous êtes responsable des frais SCG négociés avec conseiller en sécurité financière. |

### 3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou la substitution d'unités du fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|---|---|
| Frais de négociation à court terme | Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou substituer dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds. |
| Frais de substitution | Vous pouvez effectuer jusqu'à 12 substitutions sans frais au cours de chaque année civile, après quoi il se pourrait que vous ayez à payer des frais. |

## Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier la police de fonds distincts, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

**Renseignements supplémentaires**

Il se peut que *l'Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
255, avenue Dufferin
London ON N6A 4K1
Site Web : www.canadavie.com
Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».
Téléphone : 1 888 252-1847